



DIRECTION DÉMOCRATIE ET STRATÉGIE

Arrêté n° 2026-01

Arrêté relatif à la représentation de Madame la Présidente de Nantes Métropole

Arrêté

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du conseil métropolitain n°2020-24 et n°2020-26 du 10 juillet 2020 portant élection de Madame Johanna ROLLAND en qualité de Présidente, des Vice-présidents et des membres du bureau; les délibérations n°2021-139 du 8 octobre 2021 et n°2022-38 du 24 mars 2022 portant élection de membres de bureau, la délibération n°2022-70 du 29 juin 2022 portant élection de deux vice-présidents, ainsi que la délibération n°2024-135 du 4 octobre 2024 portant élection de deux vice-présidents et de deux membres du bureau, ainsi que la délibération n°2024-191 du 12 décembre 2024 portant élection d'un nouveau membre du bureau,

Vu le courrier du 18 décembre 2025 par lequel le Président de la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire informe Madame la Présidente de Nantes Métropole que la Chambre a décidé de procéder à une évaluation de la politique publique de gestion de l'eau potable, au titre des exercices 2008 jusqu'à la période la plus récente,

Considérant qu'il y a lieu que Madame la Présidente soit dûment représentée lors de la réunion d'ouverture de l'évaluation susmentionnée,

Arrête

Article 1.

Par le présent arrêté, Monsieur Pascal BOLO, Vice-président à l'évaluation des politiques publiques, est habilité à représenter Madame la Présidente à l'occasion de la réunion d'ouverture par la Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire de l'évaluation de la politique publique de l'eau potable; réunion à laquelle participera également Monsieur Robin SALECROIX, Vice-Président délégué à la politique de l'eau et de l'assainissement.

Fait à Nantes, le 12 JAN. 2026

La Présidente

Johanna ROLLAND

mis en ligne le :

12 JAN. 2026